

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 100 (1997)

Artikel: Les terrains maigres secs du canton du Jura : de l'inventaire aux contrats d'exploitation
Autor: Gogniat, Laurent
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-550039>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les terrains maigres secs du canton du Jura

DE L'INVENTAIRE AUX CONTRATS D'EXPLOITATION

par Laurent Gogniat

Les terrains (prairies, pâturages, friches) maigres secs figurent parmi les écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés de l'arc jurassien. Ils constituent un des éléments déterminant l'attrait du paysage jurassien. On repère, en effet, de loin le chaleureux ocre pâle hivernal de ces prairies ou pâturages, auquel va succéder le vert olive printanier et la splendeur florale estivale.

A l'éclat discret et varié de la floraison s'ajoute la présence d'espèces d'animaux et de plantes menacées d'extinction. Autant de raisons qui justifient une mobilisation collective pour la préservation et la protection de ces joyaux naturels.

Face aux menaces qui pesaient sur ces milieux, la République et Canton du Jura a très vite réagi. Elle a mandaté, en 1981, le naturaliste Markus Ritter, pour effectuer le premier inventaire des prairies et des pâturages secs du canton du Jura (LSPN, contributions à la protection de la nature en Suisse, N° 7, 1985).

En 1992, elle engageait le soussigné pour compléter et réactualiser le document de Markus Ritter, et pour conclure les premiers contrats d'exploitation.

RICHESSSE DES SOLS PAUVRES

Ces milieux, dont la diversité biologique est remarquable, se développent sur des terrains présentant des caractéristiques particulières. Ils sont constitués d'un sol superficiel, peu profond. Pauvres en substances nutritives, ces sols sont perméables, se caractérisant ainsi par une faible capacité de rétention d'eau.

A l'opposé, les terrains humides (prés à litière, prairie à populage, etc.), d'intérêt biologique aussi marquant, croissent sur un terrain gorgé d'eau. Ils ne sont pas considérés dans cet article.



Orchis brûlé (*Orchis ustulata*) : une des espèces rares du Mesobromion.

La relative stérilité des prairies et pâturages secs conditionnent justement l'existence d'espèces végétales et animales nombreuses, souvent rares et protégées. Ce sont, en effet, plus de 50 espèces par are qui sont recensées sur ces milieux. On y rencontre de « vieilles connaissances » : la marguerite, la sauge des prés, le thym, l'esparcette ou sainfoin. Entre ces dernières se cachent parfois des espèces moins communes : les gentianes, les œillets et, bien évidemment, les « reines » des terrains secs, les célèbres orchidées.

Cette grande diversité végétale, associée à des éléments structurels fréquents sur ce type de milieu (haies, bosquets, arbres isolés, murgiers, etc.), provoque inéluctablement le développement d'une vie animale multiple et abondante.

Orthoptères, lépidoptères, reptiles, oiseaux et tant d'autres y trouvent les conditions d'existence optimales. Le seul pâturage de la « Côte de Mai » sur la commune d'Undervelier abrite, pour preuve, plus de 230 espèces de papillons.

Les terrains maigres secs du canton du Jura sont relativement bien étudiés. Ils présentent une grande homogénéité floristique, étant donné la nature calcaire unique du sous-sol jurassien. Les communautés végétales appartiennent, dans leur très grande majorité, à l'alliance du *Mesobromion* caractérisée par la présence systématique de la graminée *Bromus erectus*. Suivant les stations, des nuances apparaissent. Ainsi, plusieurs associations de l'alliance ont pu être décrites. Citons, entre autres, le *Teucro Mesobrometum*, le *Mesobrometum typicum*, le *Colchico Mesobrometum*. L'exploitation toujours plus extensive de certains secteurs amène les terres agricoles du *Mesobromion* à céder leur place à divers stades de friche. Ce sont, ensuite, les associations thermophiles de li-sières et les associations à buissons, si précieuses du point de vue floristique et faunistique lorsqu'elles sont bien contenues, qui apparaissent. Enfin, et peu à peu, elles sont gagnées par la végétation arborescente.

Ainsi, les associations végétales des terrains secs du canton du Jura présentent différentes phases de succession depuis le groupement herbacé régulièrement fauché ou pâturé au stade ultime de la forêt climacique.

RÉGRESSION PRÉCIPITÉE

De tels milieux, offrant un espace vital à de nombreuses espèces, ne peuvent se développer que dans un paysage agricole utilisé modérément.

Les *Mesobromion* ont dû atteindre leur apogée dans les décennies avant et après 1900. Les prairies et pâturages secs constituèrent longtemps un élément important des herbages de l'arc jurassien. Depuis lors,



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) : relativement fréquente sur les pâturages secs.

la situation s'est métamorphosée. A notre époque, ils figurent parmi les types de végétation les plus menacés du Jura. La raison essentielle est liée à l'intensification de la production agricole. L'utilisation de plus en plus soutenue d'engrais organiques et minéraux, la fauche et la pâture de plus en plus précoces, enfin les labours, ont eu pour conséquence de transformer les larges étendues de *Mesobromion* en îlots écologiques dispersés.

Parallèlement à cette augmentation croissante de la pression agricole dans les secteurs accessibles, l'abandon de surfaces marginales et peu rentables a également contribué dans une large mesure à la disparition de ces milieux.

D'autres facteurs peuvent être également associés à ce phénomène : citons notamment les reboisements, le développement de zones à bâtir, l'ouverture de carrières.

INVENTAIRE EXHAUSTIF

La République et Canton du Jura, respectivement l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN), n'est pas restée inactive face à cette dégradation du patrimoine naturel.

Sous son égide, Markus Ritter a dressé le premier inventaire des prairies et des pâturages secs du canton du Jura. Réalisé de 1981 à 1984, cet inventaire, de très bonne tenue, met en évidence la plupart des objets de grande importance. 228 peuplements ont été recensés à l'époque. L'auteur n'avait pas à effectuer un inventaire exhaustif des stations sèches du canton du Jura. Par contre, en 1992, lorsque nous avons été engagé, cet objectif était défini. Nous avons donc parcouru systématiquement le territoire des communes de l'Etat jurassien afin de compléter le premier inventaire et de remettre à jour les données liées aux objets déjà inscrits.

Le nouvel inventaire, dont la publication est en préparation, est fondé sur des critères de sélection (surface minimale, présence d'espèces caractéristiques, taux de recouvrement de ces espèces) qui permettent de déterminer si un terrain est à considérer ou non. De plus, des critères d'évaluation (milieux d'importance locale, régionale, nationale) ont été définis. Ces critères permettent d'attribuer le taux des contributions de la Confédération pour la gestion des milieux et de définir, de plus, les



Pâturage de « La Motte » sur la commune d'Ocourt : un objet d'importance nationale.

degrés de priorité et d'urgence quant à la préservation des différents périmètres.

Quelque 420 objets ont ainsi été inventoriés sur l'ensemble du territoire cantonal. Il apparaît, de façon évidente et comme prévu, que certaines régions sont plus propices à la présence de terrains secs que d'autres. Les terrains planes de l'Ajoie septentrionale, de la Vallée de Delémont et du Plateau franc-montagnard, là où l'accessibilité est grande (agriculture intensive) et où les sols sont profonds, ne comportent que quelques lambeaux de prairies et de pâturages secs. Par contre, les versants de la Vallée du Doubs et du district de Delémont sont nettement plus riches. Ainsi, les seules communes de Soubey, Montmelon, Saint-Ursanne, Asuel, Vermes, Glovelier et Undervelier comptent plus de 130 objets.

L'inventaire des terrains maigres secs du canton du Jura peut être considéré comme un outil essentiel de gestion du patrimoine naturel cantonal. Il est, en effet, une référence qui permet de suivre l'évolution des périmètres décrits. Il aide également à définir des options dans la gestion du territoire, notamment dans le cadre de la révision des plans d'aménagement locaux.

PROTECTION DE LA NATURE ET AGRICULTURE

La description des périmètres dignes d'intérêt représente un premier pas incontournable. La préservation de ces milieux nécessite pourtant le franchissement d'une seconde étape liée au maintien de l'exploitation agricole de type extensif. La sauvegarde de bon nombre de milieux dits « semi-naturels » n'est ainsi pas seulement du ressort de la protection de la nature mais aussi de l'agriculture.

Il est donc indispensable qu'une collaboration étroite entre les milieux de la protection de la nature et de l'agriculture soit menée. L'Office des eaux et de la protection de la nature et le Service de l'économie rurale ont donc défini ensemble les conditions d'exploitation adéquates (voir tableau 1) et déterminé le taux des contributions versées à cet effet.

Sur cette base, les contrats types, respectivement pour les prairies et les pâturages, ont été rédigés. Ils permettent, actuellement, de conclure des accords avec les agriculteurs exploitant les secteurs considérés, conformément à l'art. 18c, al. 1 et 2, de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage.

Le résultat de la démarche ne pouvait être positif sans que les principes suivants soient observés :

- L'exploitant est un partenaire de plein droit.
- L'indemnisation est équitable et compense les pertes de revenu.

	Prairie sèche	Pâturage sec
Entretien uniquement avec des moyens mécaniques	1 coupe/an dès le 30.06 en zone intermédiaire et en zone préalpine des collines dès le 15.07 en zones de montagne I et II dès le 31.07 en zone de montagne III	maintien de 70 % de la surface herbagère maintien des autres éléments de valeur écologique
Engrais	aucun apport sauf exception mais au maximum, sous forme de fumier, entre 10-15 t/ha/an	aucune fumure sauf exception mais sous forme de fumier (10-15 t/ha/an) ou d'engrais (phosphore (P) et potasse (K) en très faible quantité)
Pâture	aucune nouvelle pâture sauf exception	1 ^{re} pâture dès le 01.06 charge en bétail à définir de cas en cas, éventuellement limitée
Autres produits	aucun sauf autorisation spéciale	aucun sauf autorisation spéciale
Irrigation	aucune	aucune
Mécanisation	adaptée aux conditions du sol	adaptée aux conditions du sol

Tableau 1. Mode d'exploitation des terrains secs dans le canton du Jura.

- Les contributions sont des dépenses en faveur de la protection de la nature et ne sont pas des subventions générales.
- Le contrat est accepté librement.
- Les contacts entre les différentes parties sont fréquents et les solutions élaborées en commun.

Nous avons, bien évidemment, considéré en priorité les objets d'importance nationale présentant la diversité biologique la plus élevée. Dans la majeure partie des cas, cela consiste, en fait, à garantir l'exploitation agricole telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent et surtout à éviter une éventuelle intensification ou l'abandon de l'exploitation. Parallèlement, plusieurs contrats ont été conclus sur des périmètres présentant un grand potentiel de régénération.

Ainsi, à ce jour, 90 contrats (58 pâturages, 32 prairies) sont enregistrés, ce qui correspond à une surface totale de plus de 370 hectares.

Le succès de l'opération est donc encourageant !

Le canton du Jura, avec les vallées centrales alpines du Valais, de l'Engadine et du Rhin, représente un des derniers grands refuges en Suisse de cette flore et faune thermophiles.

Les prairies et pâturages secs du Jura constituent un patrimoine solide et trop précieux pour être bradé à la légère. Ils remplissent des fonctions importantes et variées dans la nature et pour l'agriculture : milieu vital de nombreuses espèces végétales et animales, contribution à l'équilibre écologique, élément caractéristique du paysage, facteur nécessaire à la fonction récréative de la région et à une production animale saine.

La réalisation de l'inventaire de ces objets et la conclusion d'accords avec les exploitants représentent donc une contribution importante et décisive à la protection de ces joyaux naturels.

Laurent Gogniat (Glovelier), lic. ès sciences, est collaborateur scientifique à l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN) du canton du Jura et dirige le Centre Nature des Cerlatez (Fondation Les Cerlatez).